



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAMPHILE

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

Lors d'une séance extraordinaire tenue le **14 juillet 2020** le Conseil municipal de la municipalité de **Saint-Pamphile** a adopté, par résolution, le **PROJET DE RÈGLEMENT # 2020-004 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-003**.

Ce projet de règlement modifiera le règlement de zonage numéro 2017-003 actuellement en vigueur dans la municipalité de Saint-Pamphile dans le but d'agrandir la zone 36F à même la zone 37Re afin de permettre la construction de chalets locatifs sur une partie du lot 5 866 826.

L'assemblée de consultation publique est remplacée par une **consultation écrite** en raison de l'état d'urgence sanitaire actuelle et selon l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer doivent émettre leurs commentaires par écrit dans les **15 jours** de la date de la présente publication en les faisant parvenir à l'attention de madame Alexandra Dupont, directrice générale et secrétaire-trésorière, de l'une ou l'autre des façons suivantes :

Par **courriel** à l'adresse suivante : direction@saintpamphile.ca

Par **courrier** à l'adresse suivante : 3, route Elgin Sud, Saint-Pamphile (Québec), G0R 3X0

Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de la municipalité de Saint-Pamphile. Il s'agit de dispositions visant à modifier les limites des zones 36F et 37Re.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation, pendant les heures d'ouverture du bureau municipal de Saint-Pamphile au 3, route Elgin Sud, ainsi que sur le site Web www.saintpamphile.ca.

Donné ce 22 juillet 2020.

Alexandra Dupont

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avant modification

Saint-Pamphile

Après modification

